

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART
--

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe, responsable de l'équipe technique du musée des Beaux-Arts de la commune de Technville (100 000 habitants).

La mairie a pour projet de transformer le musée afin de l'ouvrir largement à tous les publics dans une vision générale d'inclusivité. Une exposition est prévue début 2024 autour de la valorisation de la collection de sculptures du Moyen Âge à la Renaissance et le maire souhaite que cette dernière soit exemplaire en matière d'inclusion.

Dans un premier temps, la directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la notion d'inclusion appliquée à une exposition.

10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour concevoir cette exposition.

<i>Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.</i>

10 points

1) Présentation du sujet

La question de l'accès à la culture est essentielle pour ouvrir le plus largement possible la culture à toutes et tous et lui permettre de jouer pleinement son rôle. Depuis la loi de 2005 sur l'accessibilité qui a rendu obligatoires un certain nombre d'adaptations, la question de l'accès s'est progressivement étendue à tous les types de handicaps et a évolué vers la notion d'inclusion : la culture doit s'adresser à tous, quel que soit son handicap, son origine, son niveau de langage ou son âge. Le sujet proposé s'inscrit dans ce contexte. Il vise à permettre au candidat de réfléchir sur l'intégration de la notion d'inclusion dans les lieux culturels en s'appuyant sur la définition, la réglementation, les enjeux de l'inclusion et sur des exemples de dispositifs d'exposition pensés dans un esprit inclusif. Le candidat devra présenter les différents aspects de l'inclusion dans une première partie, puis dans une seconde les solutions (juridiques, de méthodologie, techniques, budgétaires, organisationnelles, graphiques, scénographiques...) à mettre en œuvre dans la conception et la réalisation d'une exposition de sculptures. Cela permettra de mesurer ses connaissances techniques dans les différentes étapes de conception d'une exposition en ajoutant une contrainte forte. La difficulté du sujet pourrait être de se cantonner à l'accessibilité.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Les documents sélectionnés permettent aux candidats d'avoir une vision complète de l'inclusion à travers le cadre juridique, la présentation du concept de culture inclusive incluant la communication et des exemples de réalisation. La sélection comprend des textes conceptuels, réglementaires, des fiches techniques, des interviews et des conseils. Ne sont volontairement pas intégrés dans le corpus les étapes de conception et de réalisation d'une exposition, les différents corps de métiers et parties prenantes sur le montage d'un projet ou la conception d'un plan de communication. Sur ces aspects les candidats devront faire appel à leurs connaissances.

Document 1

« Inclusion et diversité » (extrait) - Mediamus - 15 décembre 2021 - 1 page

Article qui donne une définition de l'inclusion culturelle, en donne les enjeux et quelques conseils d'application. Deux points peuvent être repris par le candidat : la définition de l'inclusion et l'approche méthodologique générale pour réaliser une exposition inclusive en associant des publics cibles à la conception du projet

Document 2

« Comment élargir l'éventail inclusif ? » (extrait) - Cap'com - 14 septembre 2021 - 1 page

Interview de Cécile Allaire, chargée de l'accessibilité à Santé publique France, qui a édité un guide en 2021 qui donne des recommandations en matière de communication inclusive permettant de se faire comprendre auprès de tous. Les candidats peuvent reprendre des chiffres clefs sur le niveau de compréhension moyen des français et l'adaptation des termes employés dans toute la communication et signalétique d'une exposition.

Document 3

« De l'accessibilité à l'inclusion : la conception universelle à l'épreuve des musées » (extrait) - *L'art de muser - Le magazine du Master Expographie Muséographie* - 4 janvier 2022 - 2 pages

Article qui présente la définition, qui propose un principe méthodologique pour passer de l'accessibilité à l'inclusion et qui s'appuie sur deux exemples : Le Musée de l'Homme et le Musée Carnavalet. L'article donne également des pistes de conclusion. Les candidats pourront reprendre les notions de différence entre accessibilité et inclusion et présenter les limites du concept d'accessibilité. Ils pourront aussi exploiter deux exemples d'expositions avec notamment un exemple de communication de type FALC.

Document 4

« Pour une sortie culturelle accessible » (extraits) - *kulturinklusive.ch* - octobre 2019 - 4 pages

Ce guide suisse donne l'esprit de l'inclusion culturelle, ses enjeux et la plus-value de la diversité culturelle qui permet d'ouvrir la culture à tous et de regrouper des catégories de populations très différentes. Il précise aussi les contours de la communication FALC et les niveaux de langage. Les candidats pourront reprendre les parties traitant des objectifs et enjeux à rendre la culture la plus accessible possible et s'en inspirer pour l'introduction par exemple. Ils pourront également reprendre des éléments liés au langage.

Document 5

« Expositions et parcours de visite accessibles » (extraits) - *Ministère de la Culture et de la Communication* - 5 mars 2017 - 6 pages

Document complet sur la méthodologie à appliquer pour réaliser une exposition accessible. Plusieurs pages sélectionnées autour des différents points pratiques à prendre en compte avec des fiches techniques : les 7 principes de l'accessibilité universelle, parcours de visite adaptés, l'approche multisensorielle, les couleurs/contrastes, la signalétique et les visio guides. Les candidats pourront prendre appui sur ces exemples pour définir la méthodologie à employer.

Document 6

« L'accessibilité universelle » (extrait) - *Ministère de la Culture* - Avril 2021 - 1 page

Document sur la méthodologie à suivre pour réaliser une exposition inclusive comprenant notamment des extraits sur l'implication de tous dès le lancement du projet ou la mise à contribution en fonction de la taille du musée d'un référent accessibilité. Les candidats utiliseront cet article pour définir le périmètre de la conception d'une exposition accessible.

Document 7

« Pour un spectacle vivant accessible à tous : des spectacles Relax » (extraits) - *culture.gouv.fr* - Consulté le 3 février 2023 - 2 pages

L'exemple du dispositif RELAX : les représentations inclusives *Relax* proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut profiter du spectacle et vivre ses émotions sans crainte, ni contrainte. Exemple présenté : Ciné-ma-différence. Les candidats utiliseront cela comme un exemple abouti de représentation inclusive en insistant sur le fait qu'il permet de réunir tous les publics.

Document 8

« À Rouen, une expo les yeux bandés pour voir l'art autrement » - Clotilde Costil - *handicap.fr* - 25 mars 2022 - 1 page

Exemple d'une exposition créée en collaboration avec des malvoyants et invitant à découvrir des sculptures en les touchant, le visiteur déambulant les yeux bandés. Les candidats pourront s'appuyer sur cet initiative et soit s'en inspirer, soit l'intégrer dans la proposition d'exposition qu'ils auront à faire.

Document 9

« Musée des Beaux-arts à Lyon : un visioguide en LSF » - E. Dal'Secco - *handicap.fr* - 5 février 2019 - 1 page

Cet article présente un exemple d'outil média, un visio guide en langue des signes pour une exposition autour du toucher, qui pourra être proposé par les candidats dans l'exposition et pourra faire le lien avec le document 5.

Document 10

« À Lille, Expérience Goya, la première expo écolo et inclusive du Palais des Beaux-Arts » (extrait) - Amandine Vachez - *actu.fr* - 15 novembre 2021 - 1 page

Exemple d'exposition inclusive utilisant de nombreux outils de médiation autour d'un parcours ludique. Les candidats utiliseront les exemples d'outils de médiation pour les intégrer dans les deux notes.

Document 11

« L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) » (extrait) - *ecologie.gouv.fr* - Consulté le 5 janvier 2023 - 2 pages

Présentation des dispositifs réglementaires et les procédures applicables en matière d'accessibilité dans les ERP - la réglementation issue de la loi de 2005 posant les familles de handicap et les zones d'accessibilité. Les candidats devront intégrer le cadre juridique dans la présentation de la notion d'inclusion.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation du rapport sous la forme suivante :

Commune de Techniville

Le 13 avril 2023

RAPPORT TECHNIQUE

à l'attention de Madame la directrice générale des services

Objet : la notion d'inclusion appliquée à une exposition

Références (mention facultative) :

- Loi Handicap du 11 février 2005
- Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies du 13 décembre 2006

Éléments pouvant être abordés en introduction

***Rappel du cadrage** : Le rapport avec propositions doit comporter **une unique introduction** d'une vingtaine de lignes rappelant le contexte et comprenant impérativement **l'annonce de chacune des deux parties** (partie informative / partie propositions). Les candidats doivent veiller à ce que l'annonce du plan aille au-delà d'une simple annonce de la structure de la copie et porte sur le contenu précis de chacune des parties.*

La question de l'accès à la culture est essentielle pour ouvrir le plus largement possible la culture à toutes et tous et lui permettre de jouer pleinement son rôle. Selon la définition de l'inclusion culturelle, chacun doit pouvoir en effet contribuer à la vie culturelle pour son propre épanouissement et pour le bien de la société. Depuis la loi de 2005 sur l'accessibilité qui a rendu obligatoires un certain nombre d'adaptations, la question de l'accès s'est progressivement étendue à tous les types de handicaps et a évolué vers la notion d'inclusion : la culture doit s'adresser à tout le monde quel que soit son handicap, son origine, son niveau de langage ou son âge. La notion d'inclusion est récente mais plusieurs initiatives réalisées dans différentes régions témoignent du développement de cette nouvelle approche. Dans une première partie, nous préciserons les enjeux et les contours de l'inclusion culturelle, et les conditions de réussite d'une exposition inclusive puis dans une deuxième partie, nous présenterons une proposition d'une exposition inclusive, de la conception à la réalisation.

Plan détaillé

Rappel du cadrage : Les deux parties sont organisées en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties. Une transition est attendue entre la première et la deuxième partie.

I. Les enjeux et contours de l'inclusion culturelle

Rappel du cadrage : Le rapport technique n'est pas un résumé des textes, il ne s'agit pas de présenter succinctement et successivement les documents du dossier mais de structurer les informations essentielles du dossier par un plan qui reflète l'importance donnée aux différents aspects de ce qu'il convient de transmettre.

A. L'inclusion culturelle : un concept émergent dépassant l'accessibilité

- Handicap et accessibilité (documents 8, 11)

Le handicap peut revêtir plusieurs formes : handicap moteur, sensoriel (auditif et visuel) et mental, cognitif et psychique.

La loi du 11 février 2005 fait principalement référence à l'accessibilité des ERP et de la prestation offerte au public, qui doit s'adapter aux publics en situation de handicap. Les musées français ont ainsi l'obligation d'ouvrir des accueils spécialisés et des visites accessibles aux personnes en situation de handicap. La notion d'inclusion n'est cependant pas évoquée.

- De l'accessibilité à l'inclusion (document 1, 3, 4)

La notion d'inclusion va plus loin : elle englobe effectivement l'accessibilité face au handicap en ajoutant l'ensemble des dimensions de la diversité afin que chacun fasse partie d'un tout. Chacun doit ainsi pouvoir bénéficier d'une même prestation et y participer quel que soit son apparence physique, son genre, sa langue, sa religion, son milieu social, son âge, etc. L'inclusion culturelle comprend ainsi le mélange de tous les visiteurs dans une même expérience commune et indifférenciée et la participation de tous, naturellement et de façon égale, à la vie culturelle de la société.

- Les enjeux de l'inclusion culturelle et ses bienfaits pour la société

L'inclusion culturelle vise à permettre l'intégration de nouveaux publics peu familiers des lieux pour diverses raisons. L'inclusion reconnaît la diversité en son sein de façon positive, comme une force et comme un avantage. Elle permet en effet de mettre en commun des points de vue différents et enrichit les prestations culturelles. Dans le domaine des arts de la scène, la plus-value de la diversité est un élément central de la mission culturelle. Elle est mise en avant dans les programmations dans la perspective d'alimenter la réflexion au sein de la société. Les mesures d'inclusion s'adressent également aux publics de la bourgeoisie intellectuelle qui se retrouvent confrontés à des handicaps dus à l'âge.

B. Les conditions de réussite d'une exposition inclusive

- Exemples de mesures inclusives (document 1, 3, 7, 8, 9)

L'émergence d'expositions inclusives a lieu depuis plusieurs années à l'aide d'un panel d'outils. Il est ainsi possible de proposer, par exemple, des visites guidées inclusives en langue des signes, ou des visioguides en langue des signes comme le propose le musée des Beaux-arts de Lyon.

Des expositions dans lesquelles il est possible de toucher les objets peuvent également être proposées, permettant aux publics aveugles et malvoyants de s'y rendre. C'est le cas de la galerie tactile proposée par le département sculptures du musée du Louvre depuis 1995, ainsi que de la galerie tactile du Grand Palais, du musée Fabre de Montpellier Méditerranée

Métropole ainsi que du musée des Beaux-Arts de Lyon dans lequel un audioguide est mis à disposition des visiteurs pour les orienter.

D'autres musées vont plus loin, proposant des approches multisensorielles. C'est le cas du musée de l'Homme à Paris qui a mis en place des dispositifs sonores, ou du musée des Beaux-Arts de Rouen qui propose une exposition de sculptures que les visiteurs parcourent les yeux bandés. Les autres sens sont mis en éveil (travail sur la matière, bruit de l'atelier, odeurs de la pierre, de la terre mouillée...).

Concernant les spectacles vivants, le dispositif Relax propose des représentations durant lesquelles chacun est libre de s'exprimer, permettant à tous d'y assister, y compris les personnes atteintes de handicap complexe (autisme, handicap mental...) et les jeunes enfants.

- L'association en amont des publics, étape incontournable (document 1, 4, 8)

Avant tout projet inclusif, il est nécessaire d'associer les publics concernés à l'élaboration du projet afin qu'ils puissent proposer, tester et améliorer les dispositifs. Ainsi, il est par exemple important que des personnes aveugles et malvoyantes soient associées aux mesures qui les concernent afin qu'elles puissent apporter leur expertise sur le sujet.

- La communication inclusive en amont et pendant l'événement (documents 1, 2, 4, 7)

La communication en amont et sur le lieu de l'événement s'avère indispensable pour tout projet inclusif.

Il est en effet nécessaire de communiquer en amont afin de vaincre toute forme de résistance et que chacun puisse se sentir libre et en confiance d'assister à l'événement organisé. Un plan de communication réalisé conjointement avec les structures culturelles ayant la même démarche peut être réalisé avec communication auprès des familles intéressées, des associations, des établissements médico-sociaux ou des lieux socioculturels. Il peut également être intéressant de créer et d'enrichir une liste de diffusion et d'informer de l'aspect inclusif de l'événement sur les sites Internet, brochures, medias, presse, etc.

La communication sur site est également indispensable. Pour des visites guidées ou visioguides en langue des signes, il est par exemple intéressant de produire une vidéo d'annonce en langue des signes et d'accueillir les visiteurs sourds avant la visite. Il est également important que l'identification des personnes en charge de l'accueil soit aisée (identification à l'aide de gilets jaunes par exemple). Enfin, la réalisation de guides, d'affichettes et de plaquettes réalisées avec un langage simple à comprendre s'avère également important. Il est par exemple possible d'utiliser le FALC, 53% des adultes en France ayant un faible niveau de littératie.

II. Proposition d'une méthode opérationnelle pour la réalisation de l'exposition inclusive

***Rappel du cadrage** : L'exploitation du dossier et les connaissances du candidat doivent lui permettre de repérer dans le dossier les informations qui lui permettront de présenter des propositions réellement opérationnelles. Il devra également dépasser les informations du dossier pour dégager des propositions réalistes, adaptées au contexte, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes... Le caractère technique de ce rapport rend pertinente, en tant que de besoin, l'élaboration de schémas, tableaux, graphiques, esquisses...*

A. Une méthodologie de projet à adapter pour intégrer la dimension d'inclusion- documents 1, 5, 6 et 11

- Objectifs et enjeux (documents 7, 8, 9)

Il ne s'agit pas ici de traiter de l'accessibilité du bâtiment car une réglementation existe. Il s'agit de concevoir et réaliser l'exposition de sculptures du musée des Beaux-Arts de

Techniville de manière inclusive afin qu'elle s'adresse à tous les publics. Les objectifs seront d'attirer de nouveaux publics et que chacun se sente pleinement à sa place pendant l'exposition (tous types de publics, de catégories d'âge, de milieux sociaux, y compris les personnes en situation de handicap).

- Diagnostic de l'existant, étapes clés, points de vigilance, contraintes

- S'assurer que l'espace est suffisant pour permettre la circulation des personnes en situation de handicap.
- S'assurer que l'établissement dispose de vestiaires et toilettes adaptés en nombre suffisant
- S'assurer que l'établissement dispose de personnel suffisant pour assurer l'encadrement de l'exposition, la sécurité et la médiation
- Mener une réflexion autour de l'accueil des publics et des dispositions à prévoir
- Les sculptures ne devant pas être altérées, il conviendra de prendre des mesures pour garantir la sécurité des œuvres. Si le musée dispose déjà de reproductions d'œuvres, il conviendra de sélectionner ces dernières pour l'exposition. Sinon, la réalisation de reproductions d'œuvres sera nécessaire.
- Déterminer un budget.
- Définir un calendrier afin de permettre la tenue de l'exposition début 2024.

- Les acteurs et parties prenantes :

- M. le Maire de Techniville, commanditaire du projet
- Monter une équipe projet
- Associer les publics ciblés à l'élaboration du projet, notamment des associations de personnes aveugles et malvoyantes afin qu'elles apportent leur expertise sur le sujet. Possibilité également d'associer des associations de publics en situation de handicap mental et toutes autres associations pertinentes. Les enfants et les publics de toutes catégories socio-professionnelles peuvent également être ciblés via les centres sociaux culturels par exemple. Les parties prenantes pourront être rémunérées pour leur collaboration.
- Appel d'offre auprès d'un atelier de moulage si besoin de réaliser des reproductions d'œuvres.
- Prévoir le personnel adapté et le former

B. La réalisation de l'exposition

La scénographie et les parcours (documents 5, 7, 8, 9)

- La conception doit être naturellement compréhensible et s'adresser à tous quels que soient l'âge, la classe sociale ou le handicap.
- Proposer un parcours adapté aux différents types de publics : la circulation doit être aisée, à la fois pour les personnes en situation de handicap moteur et pour les personnes aveugles ou malvoyantes.
- Les œuvres doivent être accessibles quelles que soient la taille corporelle, la posture ou la mobilité de la personne. Elles doivent également être protégées contre les accidents et risques de chute et adaptées aux jeunes enfants ou personnes en situation de handicap intellectuel.
- L'environnement doit être rassurant et convivial.
- Possibilité de proposer une exposition multi sensorielle, qu'elle soit en immersion totale (les yeux bandés) ou non. Prévoir un dispositif de sons, bruits, odeurs... Si la visite a lieu les yeux bandés, prévoir les dispositifs d'orientation adaptés (audioguide permettant de se repérer, système GPS audio, cordes ou rampes permettant de suivre parcours, notamment pour les personnes en situation de handicap auditif...).
- Si possibilité de visiter l'exposition sans avoir les yeux bandés, prévoir des supports visuels ainsi que des vidéos explicatives facilement compréhensibles : utiliser la méthode FALC, intégrer des animations pour les enfants, utiliser des contrastes, couleurs, typologies adaptés... Si support vidéo, prévoir une transcription en langue des signes.

Accueil des publics et médiation (documents 5, 10)

- Mettre en place une signalétique extérieure

- Proposer un accueil physique adapté aux différents publics : l'accueil et le personnel doivent être facilement identifiables.
- Réaliser une vidéo d'accueil en langue des signes. Proposer des visioguides / audioguides.
- Former les équipes.
- Possibilité de proposer des visites guidées pour tous les publics en plus de visioguides ou audioguides.

Le plan de communication (documents 1, 5, 6)

- Possibilité de concevoir un plan de communication conjointement avec les structures culturelles du territoire.
- Communiquer auprès des associations, centres socio-culturels, établissement médico-sociaux, dans la presse...
- Utiliser les pictogrammes d'accessibilité et communiquer autour du fait que l'exposition est ouverte à tous quelle que soit sa situation, que les jeunes enfants et personnes en situation de handicap intellectuel sont également les bienvenus.
- Réaliser un site Internet inclusif dédié à l'exposition.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.